

	Conditions générales d'exécution de prestations	PG 05-EG 01	
		IE : 00	
		20/02/2020	Page 1/2

Article 1 – Objet :

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser les conditions d'exécution des prestations D'étalonnages /vérification ou qualification au nom du client et de définir les modalités et les dispositions Prises en termes de revue des demandes, appels d'offres et contrats ainsi que les gestions des commandes Clients.

Article 2 – Généralités :

Domaines d'intervention du laboratoire LAB EQUIPMENT :

- Etalonnage et vérification des instruments de mesures et de contrôle,
- La qualification de Zones à Atmosphère Contrôlée (ZAC) et des salles blanches,

Grandeurs métrologiques : Température, Electricité, Pression, Dimensionnelle, Masse, pesage, Force Chimique, Volume et Humidité.

Traçabilité : Délivrance de certificat d'étalonnage et/ou constat de vérification, reconnus par les organismes certificateurs nationaux et internationaux des systèmes qualité.

Délivrance des rapports de qualification de Zones à Atmosphère Contrôlée (ZAC) et des salles blanches.

Article 3 – confidentialité et impartialité :

3.1. LAB EQUIPMENT et ses personnels s'engagent à respecter les clauses d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité, ainsi que celles habituelles du secret professionnel sans aucunes pressions.

3.2. Les matériels sont entreposés dans un local sécurisé à l'abri des regards extérieurs.

3.3. Les visites des laboratoires se font exclusivement sur rendez-vous et accompagnées.

3.4. Chaque partie s'engage à ne pas communiquer d'Informations Confidentielles à des tiers, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie, et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire respecter par son personnel, et les tiers éventuellement autorisés, la confidentialité des dites Informations.

Article 4 – Obligations du Client :

4.1. Le Client s'engage à fournir en temps utile à LAB EQUIPMENT toutes les informations nécessaires (Point d'étalonnage, EMT, étalonnage, **vérification et la périodicité d'étalonnage...**) pour permettre une exécution correcte des Prestations. Plus particulièrement, le Client s'engage à répondre avec diligence à toutes les communications de LAB EQUIPMENT pour clarifier la demande.

4.2. Le Client s'engage à prévenir LAB EQUIPMENT immédiatement de tout changement concernant les informations fournies.

Article 5 – Nos étalons :

-Raccordés à la chaine internationale d'étalonnage.

Article 6 – Nos lieux et délais d'intervention :

- l'étalonnage et/ou la vérification des moyens de mesure seront réalisés soit sur site client soit à nos laboratoires conditionnes de LAB EQUIPMENT selon la confirmation du client.

-Dans le cas ou le client ne fixe pas une date d'intervention, Les travaux commenceront dans un délai de 24 heures à 72 heures de la date de réception de bon de commande et Informer le client de la date et l'heure de réalisation de l'étalonnage par téléphone ou email.



Article 7 – La commande :

7.1. Toute Prestation fournie par LAB EQUIPMENT est régie exclusivement par le Contrat qui comprend:

Le devis + Attestations d'accréditation + Annexes techniques + Méthode d'étalonnage (www.lab-equipment.com.tn) et l'enregistrement des conditions générales d'exécution de prestation. (www.lab-equipment.com.tn)

7.2. L'acceptation de l'Offre par le Client d'accomplir une Prestation, ou le simple paiement d'une facture, implique l'acceptation du Contrat, incluant les présentes conditions générales d'exécution de prestations, par le Client et lui même est informé de tout écart par rapport au contrat.

Article 8 – Avenant aux demandes, Appel d'offre et contrat :

Tout avenant au devis et /ou bon de commande que se soit verbal ou écrit est signalé sur la suivi de traitement de l'offre et sera traité comme une nouvelle offre.

Article 9 –Méthode et Incertitudes d'étalonnage :

9.1. les méthodes d'étalonnage sont publiés sur site LAB EQUIPMENT (www.lab-equipment.com.tn).

9.2 : Si la méthode demandée par le client est jugée inappropriée ou périmée, LAB EQUIPMENT le lui indiquer.

9.3. Les incertitudes qui seront données dans le certificat correspondent aux incertitudes d'accréditation du laboratoire disponibles sur le site du TUNAC (www.tunac.tn) majorées des incertitudes propre à l'appareil et à son comportement lors de la prestation notamment sa résolution et sa stabilité.

Remarque : L'étalonnage ne comprend ni ajustage, ni maintenance préventive. Un constat de vérification peut être demandé en supplément de la prestation d'étalonnage et la règle de décision est bien définie avec le client. si la décision demandé autrement le client doit déclarer avant la prestation d'étalonnage.

Un control fonctionnel de l'appareil est effectué avant l'étalonnage, une instabilité anormale des mesures est communiquée immédiatement au client.

Article 10 – SECURITE :

LAB EQUIPMENT dispose d'un gardiennage jour et nuit et d'une alarme électronique et détecteurs infrarouges. Elle est assurée pour la Responsabilité Civile et contre le vol en fonction de la valeur des appareils confiés.

Article 11 –TRANSPORT :

-Le transport du matériel est à la charge de client.

Article 12 – CONDITIONS DE REGLEMENT :

- Paiement à convenir en commun accord.

Date de mise à jour : 07/03/2020

Visa Responsable qualité



Visa Responsable technique

NJEIMI RACHID

